

COMMUNE D'ORSAY -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2021

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints - Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Sophie Gerstenmayer, Caroline Danhiez-Caillet, Raymond Raphael, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Frédéric Henriot	Pouvoir à Eliane Sauteron
Augustin Bousbain	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Hervé Dole	Pouvoir à Martine Charvin
Elisabeth De Lavergne	Pouvoir à Yann Ombrello
Patrick Simon	Pouvoir à Christophe Le Forestier
Louis Leroy	Pouvoir à Caroline Danhiez-Caillet

Absents:/

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 20h30	27
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Caroline Danhiez - Caillet est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2021-77 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants, L.600-9 et R.153-20 et suivants,

Vu le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France approuvé par décret en Conseil d'État n°2013-1241 du 27 décembre, publié le 28 décembre 2013 au Journal officiel,

Vu le plan local d'urbanisme d'Orsay approuvé le 28 mars 2017, complété le 26 septembre 2017, et modifié le 29 septembre 2020,

- Vu** l'arrêté préfectoral n°2019-DDT-STP-414 du 4 décembre 2019 portant approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'Orsay et de Saclay sur le secteur de la zone d'aménagement concerté de Corbeville,
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2020/SP2/BCIIT/055 en date du 26 mars 2020 déclarant d'utilité publique le projet de réaménagement de l'échangeur n°9 dit « de Corbeville » et valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme des communes d'Orsay et Saclay,
- Vu** le décret n° 2021-26 du 14 janvier 2021 modifiant le décret n° 2017-425 du 28 mars 2017 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares Aéroport d'Orly à Versailles Chantiers et emportant de ce fait mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Orsay, Palaiseau et Wissous »,
- Vu** la délibération n°2020-97 du conseil municipal en date du 29 septembre 2020, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Vu** l'arrêté municipal n° 20-189 du 25 novembre 2020 prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme et précisant ses objectifs,
- Vu** la décision n° MRAe IDF-2021-6080 de la Mission régionale d'autorité environnementale Ile de France en date du 10 février 2021 dispensant d'évaluation environnementale le projet de modification n°2 du PLU de la commune d'Orsay,
- Vu** l'envoi du projet de modification n°2 du PLU aux personnes publiques associées en date du 4 février 2021,
- Vu** la demande de désignation d'un commissaire enquêteur formulée en date du 28 janvier 2021 auprès du Tribunal Administratif de Versailles en vue de mener l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du PLU,
- Vu** la décision n° E21000008/78 en date du 8 février 2021 du greffier adjoint par délégation du greffier en chef du tribunal administratif de Versailles désignant M. Thierry NOEL, gérant de société, en qualité de commissaire-enquêteur,
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021-30 en date du 16 février 2021 soumettant à enquête publique du 8 mars au 9 avril inclus, le projet de modification n°2 du P.L.U,
- Vu** l'affichage des avis d'enquête publique le 18 février 2021,
- Vu** la publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique dans les annonces légales de deux journaux officiels les 18 février et 11 mars 2021,
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021-163 en date du 1^{er} avril 2021 prorogeant l'enquête publique jusqu'au 17 avril 2021, 12h, portant sur le projet de modification n°2 du P.L.U,
- Vu** l'affichage des avis d'enquête publique prorogée le 7 avril 2021,
- Vu** la publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique prorogée dans les annonces légales de deux journaux officiels le 8 avril 2021,
- Vu** les observations et contributions des personnes publiques associées formulées dans le cadre de l'élaboration du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme,
- Vu** les observations et contributions du public formulées durant l'enquête publique ci-annexée,
- Vu** le rapport d'enquête publique et l'avis motivé du commissaire enquêteur ci-annexé,
- Vu** la commission de l'urbanisme, de l'environnement et des transports, réunie le 23 juin 2021,

Vu le dossier de modification n°2 du PLU soumis à approbation,

Considérant que la procédure de modification de droit commun est menée à l'initiative du Maire,

Considérant que les remarques émises par les services de l'Etat associés, les personnes publiques consultées ainsi que les observations du public et du rapport établi par le commissaire enquêteur ne nécessitent pas d'ajustements, seules quelques corrections précisées ci-avant,

Considérant que les corrections apportées au projet soumis à enquête publique ne remettent pas en cause l'économie globale du projet,

Considérant que le projet de modification n°2 du P.L.U tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L. 153-43 du Code de l'urbanisme,

Après avoir délibéré, par 26 voix pour, 7 contre (M. Le Forestier, Mme Gerstenmayer, M. Simon, M. Leroy, Mme Danhiez-Caillo, M. Raphaël, M. Lucas) :

- **Prend acte** de l'avis favorable sans réserve émis par le commissaire enquêteur.
- **Décide** d'approuver le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente.
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **Dit** que conformément aux dispositions des articles R 153-20, R 153-21 et R 153-22 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune d'ORSAY ainsi que sur le portail national de l'urbanisme. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **Précise** que le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture des services, ainsi que sur le site Internet de la Ville.
- **Précise** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Extrait de la présente délibération
affiché le - 6 JUL 2021
à la porte de la Mairie en application
des articles R.2121-11 et L.2121-25 du
Code général des collectivités territoriales
Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 8 JUL 2021



Pour extrait conforme
David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

Acte à classer**2021-77****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-07-08T12-07-36.00 (MI231229635)**Identifiant unique de l'acte :** 091-219104718-20210708-2021-77-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** APPROBATION DE LA MODIFICATION N.2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**Date de décision :** 08/07/2021**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme**Acte :** [2021-77 - URBANISME - APPROB
MODIF N°2 PLU.PDF](#)**Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** SG

Classer

Annuler

PréparéDate **08/07/21 à 12:07**Par **CAPRON Sylvia****Transmis**Date **08/07/21 à 12:07**Par **CAPRON Sylvia****Accusé de réception**Date **08/07/21 à 12:16**